



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### IDEAL Yellow 77® Lubrifiant pour tirage des câbles

Date de la révision : 05/01/2016

Révision : 1.04fr

---

## SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

---

### 1.1 Identification du produit :

Nom du produit : Yellow 77®  
Code du produit : 31-351 / 31-355 / 31-358 / 31-365

### 1.2 Utilisations prévues et contres indications d'utilisation du produit ou du mélange

Emploi du produit : Lubrifiant pour tirage de câbles ou de fils  
Utilisation déconseillée : Aucune connue

### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche technique de sécurité

Société : IDEAL INDUSTRIES Limited  
Unit 3, Europa Court  
Europa Boulevard  
Westbrook  
Warrington  
Cheshire  
WA5 7TN  
United Kingdom  
Page d'accueil : [www.idealindustries.co.uk](http://www.idealindustries.co.uk)  
Téléphone : +44 (0)1925 444446  
Courriel : [reach@idealnwd.com](mailto:reach@idealnwd.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'urgence ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59**  
Détails des centres antipoison sur : <http://www.centres-antipoison.net>

---

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

---

Ce produit ne répond pas aux critères de classification d'une classe de danger établie conformément à la réglementation (CEE) N° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges. Toutefois une fiche technique de sécurité est fournie sur demande pour ce produit.

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon la réglementation (ECC) N°1272/2008 [CLP] : Non classifiée  
2.1.2 Classification selon la directive 1999/45/EC : Non classifiée

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la directive 1999/45/EC :  
Pictogrammes de danger : N'est pas applicable  
Symbole de danger : Aucun  
Symbole/expression d'un risque : Aucun  
Symbole/expression de sécurité : Aucun

### **2.3 Autres dangers**

La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n°1907/2006, Annexe XIII Non

La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n°1907/2006, Annexe XIII Non

Ce produit est électriquement conducteur. Lorsqu'il est appliqué sur des câbles électriques, prévoir un temps de séchage suffisant avant de mettre les circuits sous tension. Aucun produit humide ne doit entrer en contact avec des équipements électriques sous tension.

Un contact prolongé peut causer une gêne temporaire pour les yeux.

---

## **SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

---

### **3.1 Substance/mélanges**

CAS #	EC#	% M	Nom chimique	Phrases de risques
7732-18-5	231-791-2	<90	Eau	Non
8009-03-8	232-373-2	<11	Vaseline	T ; R45 **
9005-08-7	EU Polymer Exempt	<4	Ester de polyéthylène glycol	Non
61791-44-4	263-177-5	<1	Suif amine éthoxylé	Xn; R22, C; R34/R43, N; R50
8042-47-5	232-455-8	<1	Copolymère acrylique de sodium d'acrylamide	Non classifié
24838-91-8	N/A		Avec TRIDECETH-6	
91-64-5	202-086-7	<0,1	Coumarine Aromatique	Non classifié
8007-00-9	232-352-8		Huile de baumier du Pérou (Parfum aromatique)	
52-51-7	200-143-0	<0,1	Bronopol (Agent antimicrobien)	Xn ; R21/22, Xi ; R37/38-41, N ; R50
1934-21-0	217-699-5	<0,1	Acid Yellow 23 (Colorant)	Non classifié

\*\* Ce composant a été testé par le fournisseur. Selon le fournisseur, le composant est conforme aux critères de la note N en annexe I de 67/548/CEE, et est exempt d'une classification T; R45.

Ce produit ne contient pas de substances identifiées comme extrêmement préoccupantes (SVHC) ou sont < à 0,1%. Pour l'explication des phrases de risques répertoriés voir la section 16.

---

## **SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS**

---

### **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Inhalation : Déplacer la personne exposée à l'air frais. Si la respiration est difficile un personnel correctement formé peut aider la personne affectée en lui administrant de l'oxygène.
- Contact cutané : Retirer immédiatement l'excédant de lubrifiant et les vêtements contaminés ; laver soigneusement la peau contaminée avec un savon doux et de l'eau. Si l'irritation persiste après le lavage consulter un médecin pour des soins médicaux. Nettoyer les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Contact avec les yeux : Rincer minutieusement et abondamment les yeux avec une grande quantité d'eau propre et à basse pression pendant environ 15 minutes en soulevant de temps en temps la paupière supérieure et inférieure. Si l'irritation persiste consulter un médecin pour des soins médicaux.
- Ingestion : Faire vomir et consulter immédiatement un médecin ou le centre local antipoison.

### **4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés**

Effets irritants pour la peau et les yeux.

### **4.3 Instruction des soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis**

Administrer un traitement symptomatique.

---

**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des extincteurs à poudre sèche, dioxyde de carbone, à mousse ou à base d'eau - choisissez le plus approprié selon l'environnement.

**5.2 Risques spéciaux émanant de la substance ou du mélange**

Produits à risques lors de combustion : Pas de risque connu de formation de produits toxiques lors de pyrolyse.

**5.3 Conseil pour les pompiers**

Procédure particulière de lutte contre l'incendie : Utiliser une protection respiratoire individuelle.  
Refroidir, avec de l'eau, les récipients exposés au feu.

---

**SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

---

**6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Risque élevé de glisser sur le produit qui aurait été renversé ou qui aurait fui.  
Port de lunettes de sécurité ou anti éclaboussures pour éviter le contact du produit avec les yeux.

**6.2 Précautions environnementales**

Ne pas répandre le produit dans des eaux de surface /souterraines /égouts ou canalisations.

**6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage**

Essuyer le produit avec un matériau absorbant, une pelle, ou un aspirateur. Se débarrasser des déchets selon les réglementations locales.

**6.4 Références à d'autres rubriques**

Voir les paragraphes 8 & 13.

---

**SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

---

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec les yeux et la peau.  
Assurer une ventilation adéquate de la zone de travail. Une ventilation mécanique est recommandée dans les espaces clos.  
Lorsqu'il est appliqué, ce produit est électriquement conducteur. Laisser un temps de séchage suffisant avant de mettre les circuits sous tension. Ne pas laisser un produit humide entrer en contact avec un équipement électrique sous tension.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stockage entre 4°C et 49°C. Éviter de congeler le produit  
Maintenir le récipient bien fermé et éloigné des enfants et des animaux domestiques.  
Durée de vie : + de 5ans.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)**

Voir utilisation du produit en section 1. 2.

---

**SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

**8.1 Paramètres de contrôle**

Commentaires sur les produits : Non applicables - aucune limite d'exposition à noter.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Protection du visage et des yeux : Lunettes de sécurité ou masque de protection homologué contre les éclaboussures. Un bain oculaire, ou une fontaine dans la zone de travail est recommandée.

Protection de la peau : Aucune protection requise normalement

Protection des mains : Si nécessaire des gants en néoprène.

Autres protection de la peau : Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Protection des voies respiratoires : Aucune protection normalement requise. Assurer une ventilation adéquate de la zone de travail.

Dangers thermiques : Aucune information disponible.

---

**SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

---

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Description :	Émulsion d'eau et de cire
Couleur :	Jaune
Point d'ébullition :	100° C (212° F.)
Solubilité dans l'eau :	100%
pH :	7,0 – 8,5
Densité de vapeur :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Vitesse d'évaporation :	Non disponible
Volatilité en % :	<90%
Non-Volatile en % :	>10%
% Teneur en eau en % :	<90%
Densité :	0,98
Composé organique volatil (COV) :	2,7 g. / l.

**9.2 Autres informations**

Aucune.

---

**SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

---

**10.1 Réactivité**

Aucune réaction dangereuse connue si utilisé comme indiqué.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable sous des conditions de températures normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Éviter les agents oxydants puissants.

**10.4 Conditions à éviter**

Chauffage fort.

**10.5 Matériaux incompatibles**

Agents oxydants puissants.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Une chaleur excessive et la combustion peuvent dégager des oxydes de carbone et de l'azote.

---

**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

---

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë :	Aucun avertissement spécifique pour la santé remarqué.
Irritation/corrosion cutanée :	Aucun avertissement spécifique pour la santé remarqué.
Irritation/dommage sérieux des yeux :	Peut causer une irritation temporaire des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Aucun avertissement spécifique pour la santé remarqué.
Mutagénicité de cellule germinale :	Non déterminée.
Cancérogénicité :	Non déterminée.
Toxicité pour la reproduction :	Non déterminée.
Toxicité systémique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique :	Non déterminé.
(STOT) – expositions répétées :	Non déterminé.
Danger par aspiration :	Si le produit est utilisé dans des conditions extrêmes de température (> 49°C), une exposition longue et prolongée pourrait poser un risque de maladie pulmonaire. Une exposition dans un brouillard en dessous de la valeur limite seuil TLV (5mg/m) semble être sans risque.
Remarques générales :	Les données toxicologiques sur le produit complet ne sont pas disponibles.

---

**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

---

**12.1 Toxicité**

Généralité : Le profil écotoxicologique complet de ce produit n'a pas été évalué. Ne contamine pas l'environnement.

**Bronopol:** LC<sub>50</sub> 96h, Truite arc-en-ciel 41.2 mg/l  
(CAS #: 52-51-7) EC<sub>50</sub> 48h, Daphnie 1.4 mg/l  
LC<sub>50</sub> 96h, Brème 35.7 mg/l  
EC<sub>50</sub> 72h, Algue d'eau douce 0.4 – 2.8mg/l

**Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.:** LC<sub>50</sub> 96h, Poisson zèbre 0.28 mg/l  
(CAS#: 61791-44-4)

Les données de toxicité concernant les ingrédients des produits énumérés ci-dessus ont été fournies par les fabricants de ces matières premières

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Comportement dans un environnement clos : Non déterminé.  
Comportement en égout, station d'épuration : Non déterminé.  
Dégradabilité biologique : Non déterminée.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible.

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Soluble dans l'eau.

### **12.5 Résultats d'évaluation des substances (PBT) et des substances (vPvB)**

Ce produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

### **12.6 Autres effets néfastes**

Aucun effet indésirable connu.

Une fois livré, utilisé et éliminé comme prescrit, on ne s'attend pas à ce que ce produit présente un danger pour l'environnement.

---

## **SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION**

---

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Général : Se conformer aux normes Européennes et aux réglementations locales pour la mise au rebut des solides.  
Pour plus d'informations concernant la mise au rebut en France, contacter le bureau local de l'agence de protection de l'environnement ou autorité régionale locale.  
Agence Européenne pour l'Environnement : (+45) 33 36 71 00  
<http://www.eea.europa.eu/fr/address.html>

Statut : Déchet solide non dangereux.

Emballage souillé : Réutilisation non recommandée.

---

## **SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---

### **14.1 Numéro ONU**

Non classifiée

### **14.2 Nom d'expédition des Nations Unies**

Aérien (IATA/ICAO) : Non classé comme "Marchandise dangereuse".  
Maritime (IMDG/IMO) : Non classé comme "Marchandise dangereuse".  
Routier (ADR) / Rail (RID) : Non classé comme "Marchandise dangereuse".

### **14.3 Classe(s) de dangers**

Non applicable.

### **14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable.

### **14.5 Risques environnementaux**

Non applicables.

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les informations appropriées sous les sections 6 à 8.

### **14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et le recueil IBC**

Non applicable.

---

## **SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

---

### **15.1 Règlements/Législations particulières à la substance ou le mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.**

Réglementation (CE) No 1907/2006 (REACH), Réglementation Européenne (CE) No 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage de substances et mélanges, Directives Européennes ; CE 67/548, 689/2008 et 98/8.

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée.

---

## **SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**

---

### **16.1 Phrases de risques (section 3)**

R21/R22 : Nocif par contact avec la peau et en cas d'ingestion.

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R34 : Provoque des brûlures.

R37/38 : Irritant pour la peau et les voies respiratoires.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R43 : Peut créer une sensibilisation par contact avec la peau.

R45 : Peut être responsable de cancer.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Abréviations des risques :

T – Toxique.

N – Dangereux pour l'environnement.

C – Corrosif.

Xi – Irritant.

Xn – Nocif.

Note : Les phrases de risque spécifiées ci dessus sont celles relatives aux formules des matières premières concentrées dans ce produit et ne sont pas nécessairement applicables au produit fini.

### **16.2 Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité a été préparée en conformité avec la révision de l'annexe II de la réglementation (CE) N° 1907/2006 (REACH). Les fiches portant une date antérieure sont invalides et inapplicables.

Les informations données dans cette fiche de sécurité ne constituent pas une évaluation conformément au contrôle des substances pour la santé, réglementation (COSHH) 2002, en France.

Les informations et les recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données présumées correctes à la date de la publication. Aucune garantie n'est faite sur ces précisions. Aucune garantie de n'importe quelle sorte implicite ou explicite n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document.